

sur les préaux voisins de la fontaine, obéissait à une vieille coutume dont la cause serait oubliée. Une phrase de votre livre me ferait croire à quelque usage antique et solennel. « Par les beaux dimanches d'été, cette montagne, parée d'une fraîche pelouse et constellée de charmantes petites fleurs, attire de tous les villages voisins des groupes de promeneurs et de promeneuses qui, après de bruyants ébats, vont à la ferme boire un lait savoureux, dans lequel ils trempent un pain de seigle appétissant et d'une jolie couleur bise (1). »

Il est d'autres établissements de l'époque et de la religion druidiques, dépendant de la région du Mont-d'Or ; nous les retrouverons, si vous voulez me faire l'honneur de redescendre avec moi par ces jolis sentiers que vous savez si bien décrire. Ces chemins qu'ont fleuris la chaleur et la brise printanières, nous amènent sur une :

*Vièrre*, s. f., terme que vous dites défini par le patois local « lieu désert, délaissé, terre inculte. » Cette signification répond au bas-latin *viaria*, voirie, dans l'acception de *jeter à la voirie*, c'est-à-dire au terrain abandonné à la circulation ou au parcours « chemins et *voieries* estant au devant de leurs tenemens et héritages. » (2)

*Charlettes* (prairie des). Dans la vallée de Poleymieux, une prairie dite des *Charlettes* sert de lieu de rendez-vous aux sorcières, farfadets, loups-garous et lutins. Cette légende me paraît être une vague réminiscence de certaines cérémonies druidiques qui se célébraient la nuit, dans des prairies, au bord des ruisseaux, des étangs et des sources. Ces fêtes semblent avoir été expiatoires. Plutarque raconte que dans une île mystérieuse de l'Océan, la Grande-Bretagne ou l'Irlande, les justes se purifiaient des impuretés de l'existence sur les gazons d'une prairie dite prairie d'Adès (3). Ailleurs il parle d'un bois sacré d'Italie, la

(1) *Autour de Lyon*, p. 45.

(2) Ducange, v<sup>o</sup> *Viarus*, édit. Didot.

(3) ὄν λιμῶνας Ἄδου καλοῦσι (*De la face de la Lune*, c. 28.)